

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2007-2012 - Election complémentaire de deux assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la nouvelle Constitution vaudoise, est chargée de préavisier sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection de deux assesseurs à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite au départ de deux assesseurs, au 1^{er} juin 2009 et au 27 novembre 2009.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 29 septembre 2009 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger. Mme Fabienne Despot et M. Claude-André Fardel étaient excusés. M. Olivier Feller, vice-président, présidait cette séance pour l'occasion.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors des précédentes élections d'assesseurs. Elle a donc pris contact avec la Cour de droit administratif et public afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la Cour. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 25 août 2009, faisant référence aux besoins spécifiques de la Cour dans les domaines de la biologie de la faune et de la nature ainsi que dans le domaine de la comptabilité/fiscalité. A l'issue de la mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Elle a donc été particulièrement attentive au parcours professionnel des candidats, ainsi qu'aux milieux dans lesquels ils exercent leurs activités

principales et accessoires. Ceux-ci pouvant potentiellement soulever le risque de ne pas apparaître comme totalement impartiaux, aux yeux du justiciable. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature, art. 48 LOJV).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 25 août 2009, la Commission de présentation a reçu la candidature de **trois personnes**. L'ensemble des candidats répondait aux profils professionnels requis. Parmi eux, les membres de la Commission de présentation **ont préavisé, à l'unanimité, en faveur de deux candidats** :

Biologiste spécialiste de la faune (1) :

- **Monsieur NUSSLÉ, Sébastien** (1976) : Biologiste spécialisé dans la conservation de la faune, chercheur et assistant de recherche et d'enseignement à l'Université de Lausanne.

Expert-comptable (1) :

- **Monsieur JAHRMANN, Bernard** (1967) : Collaborateur au sein de la Fiduciaire Michel Favre, Expert-comptable diplômé, agent fiduciaire et spécialiste en finance et comptabilité.

A noter que M. Jahrman est juge au Tribunal d'arrondissement du Nord Vaudois pour les affaires patrimoniales. La commission de présentation a estimé que cette fonction n'était pas compatible avec le poste d'assesseur à la CDAP du Tribunal cantonal. Pendant la réunion de la commission, le président de séance, M. Feller, a appelé M. Jahrman pour savoir s'il était prêt à se retirer de son poste de juge au Tribunal du Nord Vaudois en cas d'élection au poste d'assesseur à la CDAP du Tribunal cantonal. M. Jarhmann a accepté de prendre cet engagement.

Suite au préavis de la Commission de présentation, la troisième personne a décidé de retirer sa candidature.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL, a proposé pour ses précédents préavis, et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs se fasse au scrutin individuel avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation **préavise à l'unanimité en faveur de l'élection des deux candidats susmentionnés**, soit MM. **Sébastien Nusslé** et **Bernard Jahrman**, dont les profils professionnels correspondent aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 14 octobre 2009.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*